L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No. 73 Rue de Chartres.

Nouvelle-Orléans, Dimanche Matin 26 Octobre.

Le Procès du Maréchal Bazaine.

PREMIER CONSEIL DE GUERRE, SIÉGEANT AU GRAND TRIANON.

Présidence de M. le duc d'Aumale.

Audiences des 7 et 8 octobre.

Il y a aussi peu de monde qu'hier, peut-être un peu moins.

Quelques menus détails de procédure. Absence légitime de plusieurs témoins, appel de quelques autres en retard.... Le seul point à noter est l'intérêt que Me Lachaud semble attacher à la présence future du général Soleille, malade en ce moment. On sait que ce général a été intimement mêlé aux événements de Metz, soit sous le rapport des approvisionnements de guerre, soit dans les conseils, soit même pour la remise des drapeaux. Son témoignage est grave contre le maréchal sur certains sujets; Me Lachaud espère-t-il en tirer des dispositions favorables sur d'autres points? C'est ce que la suite du procès nous apprendra, car nous ne sommes encore qu'à l'introduction.

Selon l'usage, le duc d'Aumale a dit au défenseur qu'il ferait constater la maladie du général Soleille par la visite de deux médecins. Et, comme M. Lachaud semblait affirmer qu'il ne voulait pas pousser si loin l'exigence des formalités, le duc d'Aumale a continué: "Le général Soleille est fait aux habitudes militaires; il ne se froissera nullement de celle-là." Il est clair que le duc d'Aumale est ravi d'avoir l'occasion de se montrer "troupier." Il se montre président d'ailleurs.

Et la lecture du rapport commence.

Le maréchal Bazaine a repris son immobilité immuable. N'était le clignement de l'œil, on pourrait prendre l'accusé pour une de ses statues de cire, qu'on voit dans certains musées, représentant quelque grand personnage militaire.

Au milieu de cette assistance, écoutant en silence la lecture d'un document, il n'est pas possible d'avoir d'autre objectif que:

LE RAPPORT.

Ce qui nous occupe, c'est la première partie de ce rapport: *Observations actives antérieures au blocus.*

Au maréchal Bazaine, qui n'a porté aucun secours à un collègue écrasé à ses côtés, incombe, suivant le rapport, la responsabilité de la défaite de Forbach, essuyée par le général Frossard. Et ne trouve-t-on pas là un des exemples les plus éclatants de l'imprévoyance de cette mesure qui multipliait les commandements et créait des rivalités entre les chefs de corps?

Cette partie du rapport effleure à peine la question politique, et cependant elle laisse supposer que la spontanéité du mouvement d'opinion publique qui réclama le maréchal Bazaine à la tête de nos armées fut quelque peu préparée par les intéressés.

Mais arrivons aux mouvements stratégiques opérés sous Metz afin de rompre le blocus, qui commençait à forger ses anneaux.

Le rapport, comparant les dépêches et les correspondances, les dépositions de ceux-ci et les témoignages de ceux-là; décrivant les mouvements des troupes et les résultats que le commandant en chef en a tirés; montrant le maréchal Bazaine qui, en même temps qu'il fait publier dans les journaux de Metz "que son armée est retenue sous la place par des nécessités politiques et militaires, ne cesse d'entretenir l'empereur de ses projets de partir; rendant honneur à l'intrépidité naturelle du chef au milieu de l'action, mais réprouvant la tranquillité avec laquelle ce même chef laisse écraser à Saint-Privat Canrobert se défendant comme un lion, le rapport, disons-nous, répète à chaque ligne: le maréchal faisait semblant de vouloir aller à Verdun, mais il ne pensait qu'à demeurer sous Metz. Était-ce le manque de vivres qui empêchait de pousser en avant, un succès obtenu!.... Mais, après Gravelotte, on détruisit par le feu 2,073,000 rations de vivres!.... Mais le général Soleille fournit des chiffres, et des chiffres accablants!

Rezonville, Gravelotte, Saint-Privat défilent, et à chaque nom nouveau vient se joindre la même conclusion: "Oui, le maréchal est personnellement coupable de cette défaite et de ces terribles conséquences. Non, le maréchal, malgré son dire, n'a pas voulu quitter Metz.

Ce qui ressort de la correspondance, c'est que le maréchal éprouvait le désir de s'affranchir de la tutelle de l'empereur. Ce qui ressort des actes, c'est que le maréchal voulait s'affranchir, mais non de choir.

Si nous omettons les dénégations que le maréchal oppose à ces affirmations et dont la valeur sera pesée au cours des débats, si nous accumulons les accusations, c'est pour bien montrer qu'elles sont les charges que le rapport fait peser sur le maréchal, à quel point il le rend responsable des défaites et aussi de l'inutilité des victoires, de quelle façon vive et parfois cassante il réfute les assertions de l'accusé. Ce que nous cherchons, c'est à faire saillir pour le lecteur, au milieu de cet amas de caissons qui passent, de munitions qui disparaissent et se retrouvent, de corps qui galopent de tel poste à tel autre, c'est à faire saillir, disons-nous, les déductions de M. le rapporteur.

Elles sont graves, terribles même pour le maréchal, car le rapport est une sorte de virulente paraphrase de ce livre si remarquable intitulé: *Metz, campagnes et négociations*, qu'a publié un de nos plus estimés colonels d'état-major, froissé dans son honneur de soldat.

Rien que cette lecture, rien que l'audition de ces phrases catégoriques et sèches qui lui sont lancées à jet continu à quelques mètres de distance, doit être une peine terrible pour le maréchal. Il ne bouge pas.

Et le rapport continue.... Mais qu'est-ce que cela!.... Oui, nous entendons bien: le maréchal Bazaine est menacé, hautement menacé d'avoir à supporter le poids du désastre de Sedan! Il y a là un rôle joué par le colonel Stoffel et des agents de la police de sûreté que nous comprenons mal; le colonel Stoffel, attaché à l'état-major de Mac-Mahon, aurait intercepté deux dépêches adressées par Bazaine à Mac-Mahon.... et notre seconde armée se serait dirigée vers Sedan! M. Stoffel "a commis un acte inoui!" dit le rapport. Mais, alors, pourquoi le maréchal est-il seul devant les juges?

Au milieu de cet imbroglio de dépêches et de batailles simulées par le maréchal Bazaine pour éviter d'aller tendre la main à Mac-Mahon, le président dit tout à coup: "Faites retirer M. le maréchal." Et l'audience est levée pendant un quart d'heure.

Il paraît que l'accusé, à la lecture de toutes ces pièces, vient d'éprouver un mouvement de violente émotion que le duc d'Aumale aura saisi. Sans doute cette placidité apparente cache des bouleversements intérieurs. La volonté dompte la nature, mais le moindre choc suffit en pareil cas à briser la volonté et à faire éclater la nature. C'est ce qui est arrivé, nous assure-t-on: l'amiral Saisset, s'étant trouvé sur le passage du maréchal, lui a tendu la main.... Et, une minute, la nature comprimée a largement repris sa revanche sur la volonté.

Quand l'accusé rentre au bout de vingt minutes, rien ne trahit son émotion récente, si ce n'est ce mouvement de respiration large et pressé qui décèle la suffocation.

A la reprise de l'audience, nous entamons le deuxième chapitre: *Période expectante ou défensive sous Metz et négociations politiques*, qui contient la narration des aventures romanesques de M. Régnier et des entrevues étranges du chef de l'armée française avec le chef de l'armée allemande.

Surexcité par les émotions et moins maître de lui-même, le maréchal Bazaine écoutait toujours la lecture; mais à son immobilité première avait succédé ce mouvement nerveux qui fait que les doigts ne peuvent tenir en place et cherchent constamment à broyer une résistance invisible.

— —

Nous avons dit que la première partie du rapport tendait à démontrer que le maréchal semblait avoir voulu s'affranchir de la tutelle de l'empereur et ne pas quitter les murs de Metz. Quel était donc son but?

La seconde et la troisième partie du rapport, embrassant la période du blocus, des négociations et de la capitulation, laisse supposer que le maréchal avait l'espoir de devenir la seule personne ou plutôt le seul personnage avec qui daignerait traiter le gouvernement. Là serait tout le secret des relations du maréchal Bazaine et du prince Frédéric-Charles.

Le 4 septembre, le maréchal apprend la défaite de Sedan; le 10 seulement, il apprend la proclamation de la République, et ce n'est que le 12 qu'il renseigne les chefs de corps et déclare "qu'il faut renoncer aux grandes luttes et attendre les ordres du gouvernement."

De quel gouvernement? Une proclamation du 16 indique clairement le gouvernement de la Défense nationale; mais en même temps le maréchal commence ses échanges de correspondance avec le général en chef de l'armée ennemie, pour connaître la situation de la France et entamer un peu plus tard des sortes de négociations sous le patronage de l'impératrice ex-régente.

Ce qu'il y a de plus grave au point de vue militaire, c'est qu'à partir du 13 le maréchal ne craint pas de jeter le découragement dans son armée soit par ses propres propos, soit par la publicité donnée à un rapport d'un certain M. Debains qui base son récit sur les données fournies par l'ennemi, soit plus tard par la propagation de renseignements que le général Boyer, l'homme du maréchal, ne cherche même pas à contrôler auprès de Français, enfin par l'insertion *par ordre* dans la presse locale de l'infranchissable blocus formé par les Prussiens et par l'interdiction des articles destinés à soutenir la thèse contraire.

Et, pendant ce temps, les négociations vont leur train, les pourparlers se succèdent avec le général ennemi.... Quant aux Allemands, leur but est bien rempli: gagner du temps et attendre la famine qui leur livrera et la ville et l'armée.

C'est à ce but que sert l'aventurier Régnier qui se présente "venant de la part de l'impératrice," assure le maréchal,—"n'ayant jamais dit que j'avais une mission," affirme Régnier,—à coup sûr pénétrant dans les lignes françaises du consentement de M. de Bismark.

Le général Bourbaki, obéissant à son supérieur, est joué par Régnier, et le maréchal est joué par M. de Bismark.

Quand Régnier connaît tous les secrets de la défense de Metz, quand il sait que le maréchal Bazaine n'a des vivres que jusqu'au 18 octobre, qu'il est décidé à traiter pour son propre compte, il disparaît. Que fait alors le maréchal Bazaine? Il reprend directement les négociations; il expédie le général Boyer, son intime confident, d'abord au quartier-général allemand de Versailles, puis auprès de l'impératrice, à Londres.

Le général Boyer a pour mission: 1° d'obtenir de l'ennemi que son armée sorte de Metz saine et sauve, à condition que, le cas échéant, elle réduira elle-même tous les essais de résistance nationale; 2° d'offrir à l'impératrice de sanctionner une pareille convention.

L'impératrice refuse, et, comme dit le rapport, on doit remercier Dieu d'avoir épargné à l'armée de Metz un sort si affreux. Ce sort, certainement l'armée de Metz ne l'aurait pas subi.

Le plan du maréchal était chimérique. Mais la preuve qu'il existait réellement dans l'intention du général en chef de l'armée du Rhin, le rapport la trouve dans cette déposition du général Boyer: "Avez-vous reconnu le gouvernement de la Défense nationale? lui demande, lors de l'entrevue de Versailles, M. de Bismark.—Non, répond le général Boyer."

Et le temps marche, et la famine approche.

Il faut se rendre. Ici, même avec l'aide du rapport, nous saisissons mal la pensée qui a pu guider le maréchal au moment de la reddition de Metz. Tout ce que nous comprenons, c'est qu'il s'est passé des choses étranges: treize pièces importantes, échangées entre les deux camps, manquent au dossier, disparues, "singulièrement compromettantes" dit le rapport, puisque le général Boyer s'est empressé de les supprimer.

Le jour même où le maréchal Bazaine déçu, désappointé, joué par l'habile diplomatie de M. de Bismark, se livrait à merci au prince Frédéric-Charles, l'intendant de l'armée lui annonce que par un heureux hasard, il venait de découvrir encore quatre ou cinq jours de subsistances pour les troupes.—Trop tard! répondit le maréchal, et il continua la capitulation.

On nous cite encore ce mot du maréchal au général Coffinières: "Mon cher camarade, l'ennemi tient à avoir tout en bon état." Et on livre à l'ennemi les armes, les munitions, les bouches à feu avec lesquelles Thionville est assiégée quelques jours plus tard!—et aussi les drapeaux que le maréchal avait promis, absolument promis de faire brûler.

Nous comprenons au besoin, tout étrange qu'il semble, le refus qu'oppose le maréchal à la proposition faite par l'ennemi de "laisser défiler les troupes avec les honneurs de la guerre." On peut croire que le maréchal, sentant la scission qui existe entre ses soldats et lui, craint quelque démonstration violente et refuse les honneurs pour ne pas risquer le défilé.

Mais le reste!...

Il ne veut pas tenter une dernière trouée pour ne pas faire tuer des hommes et onze mille de ses soldats vont mourir en captivité.

Il se rend presque à merci et ne songe pas à détruire les drapeaux.

Il a encore pour quatre jours de vivres et il livre l'armée immédiatement, quand retenir encore quatre jours l'ennemi, c'est peut-être le salut pour l'armée de la Loire.

Tous ces faits sont affaire au Code militaire; nous, ce que nous cherchons dans ce dernier chapitre, c'est la pensée qui a pu guider le maréchal, et nous ne la trouvons pas.

Si cet homme agissait par ambition, comme semble l'indiquer le chapitre précédent, comment a-t-il pesé avec une semblable légèreté les conséquences d'une telle reddition? comment, déjà battu politiquement, n'a-t-il pas réfléchi que les termes d'une telle capitulation, c'étaient aussi les termes de sa déchéance militaire?

C'est ici que nous attendons du débat un éclaircissement.

PAUL LAFARGUE.

CHRONIQUE.

Le procès Bazaine est la grande préoccupation du jour, nous croyons devoir donner sur les généraux qui font partie du conseil de guerre, quelques détails biographiques que nous empruntons au *Gaulois*.

Voici d'abord les états de service du maréchal Bazaine:

Soldat au 38e ligne (28 mars 1831).—France.

Sous-officier (16 juillet 1832).—Algérie.

Sous-lieutenant (2 novembre 1833).—Algérie.

Lieutenant (22 juillet 1835).—Espagne.

Capitaine (20 octobre 1839).—France à sa rentrée d'Espagne.

Chef de bataillon (10 mars 1844).—Algérie.

Lieutenant colonel (11 avril 1848).—Algérie.

Colonel (4 juin 1850).—Algérie.

Général de brigade (28 octobre 1854).—Crimée.

Général de division (22 septembre 1855).—Crimée.

Maréchal de France (5 septembre 1864).—Mexique.

M. le duc d'Aumale

En 1839, il fut officiellement nommé capitaine au 4e de ligne, il avait alors dix-sept ans. En 1840, il fut, comme chef de bataillon, officier d'ordonnance de S. A. R. le duc d'Orléans; la campagne du col de Mouzaia et Horace Vernet, dans le tableau consacré au combat des Portes de Fer, l'a représenté appuyé sur le cheval de son frère et s'essuyant le front. Dans ce joli blondin, on retrouve quelques uns des traits du vieux militaire d'aujourd'hui et particulièrement les yeux doux et bleus qu'on appelait dans la famille d'Orléans "les yeux de Clémentine."

"M. le duc d'Aumale a débuté comme sous-lieutenant; il a été fait ensuite capitaine dans un régiment où il a également servi comme chef de bataillon. Il a fait une campagne en Afrique, en 1840, dans ce grade, comme officier d'ordonnance de son frère, le duc d'Orléans, après laquelle il a été fait lieutenant-colonel. Il a fait une seconde campagne, en 1841 comme lieutenant-colonel au 24e de ligne, à la suite de laquelle il a été nommé colonel au 17e léger. Le prince a été nommé maréchal de camp en 1842; il a commandé, en cette qualité la province de Médéah et une brigade active, à la tête de laquelle il a obtenu le beau succès de la prise de la smalah d'Abd-el-Kader. Nommé lieutenant-général après ce fait d'armes, il a commandé la province de Constantine et, plus tard, le camp de Bordeaux."

Le général de Chabaud-Latour.

Homme politique au moins autant que général, M. de Chabaud-Latour appartient, par son âge (il est né en 1804) et par son caractère, à la génération de 1830. Instruit et travailleur, il entrait à l'Ecole polytechnique à l'âge de seize ans et demi, et à l'école d'application de Metz à la fin de 1822.

Député, membre du consistoire protestant et officier d'ordonnance du roi Louis-Philippe, sa carrière fut rapide et heureuse.

Actuellement, M. de Chabaud-Latour est président du comité des fortifications, membre du conseil supérieur de la guerre et du comité de défense. Le 25 janvier, cet officier distingué rentrera de nouveau dans la retraite par limite d'âge, soixante-dix ans.

Au physique, le général est de taille moyenne, avec un embonpoint modéré; ses cheveux fins, rares et d'un blanc jaunâtre, sa figure fatiguée et pâle, son œil bleu à la fois intelligent et ferme, donnent à l'ensemble de sa personne un grand cachet de distinction. Quoique ne portant pas de lunettes, on devine au premier abord qu'il appartient à une arme savante.

Le général de Martimprey.

Ange-Auguste, a eu soin d'ajouter le *Moniteur de l'Armée*, puisque tout le monde le confondait avec son frère Edmond-Charles, actuellement gouverneur des Invalides et jadis chef d'état-major général des armées de Crimée et d'Italie, sous-gouverneur et plus tard commandant des forces de terre et de mer en Algérie.

Ange, né en 1809, un an après son grand frère, a bénéficié de la notoriété de celui-ci, auquel il ressemble beaucoup, sauf qu'il est beaucoup moins grand. Ange est un reflet, une doublure d'Edmond, dont il a toutes les qualités de bravoure, de loyauté, de travail, mais à un degré moindre. Au physique, il est une véritable réduction photographique aux deux tiers d'Edmond. Tous deux ont les cheveux ras et grisonnants, l'air comme il faut et même un peu compassé, l'œil clair, le front haut et légèrement fuyant de même que le menton, ce qui donne à leurs têtes la forme busquée des chevaux normands.

Nommé général de division en 1859, en récompense de ses campagnes d'Afrique et d'Italie, il a depuis cette époque recherché les positions tranquilles. Après avoir été pendant plusieurs années membre du comité de l'infanterie, il remplit aujourd'hui les importantes fonctions de président de la commission d'escrime. Il paraît que le ministre a jugé la présence d'un général de division nécessaire pour régler les tierces et les contres de quarte.

Le général de la Motterouge.

Le général est le type le plus complet du vieux gentilhomme breton, dévoué à son devoir, franc comme l'or, brave comme son épée. Il est de race des pieds à la tête, couverte d'une belle chevelure dorée sur laquelle il a beaucoup neigé depuis soixante-dix ans. Avec son grand nez, sa large figure, son épaisse moustache et ses gros sourcils, ses yeux bleus, il rappelle ces belles figures de chevalier du moyen âge: sa haute taille et ses larges épaules étaient faites pour porter l'armure massive.

Sorti de Saint-Cyr en 1821, La Motte-rouge n'a fait, pendant ses trente premières années de service, que les campagnes d'Espagne, en 1823, et de Belgique, en 1832.

Nommé un instant commandant en chef des gardes nationales de la Seine, il céda la place, le 4 septembre, au capitaine Tamisier, auquel ses opinions républicaines et une grande honorabilité tenaient lieu de services militaires aux yeux du gouvernement de l'Hôtel de Ville. En octobre 1870, la délégation de Tours lui confia le commandement des recrues réunies à la hâte sous le titre d'armée de la Loire et qui, naturellement, se firent battre à Artenay par le Tann. Révoqué par les gens qui prétendaient décréter la victoire, il rentra dans la retraite, satisfait sans doute de laisser à d'autres la responsabilité d'une défaite inévitable.

Le général Martineau-Deschenez.

Agé de cinquante-trois ans, fils de son père, ancien sous-secrétaire d'Etat de la guerre, et qui a eu le talent de caser son fils au 3e de ligne à sa sortie de l'Ecole de Saint-Cyr en 1840.

En 1870, il était depuis sept ans général de brigade et commandant de la subdivision de Mostaganem, quand il fut promu au grade supérieur et appelé au commandement d'une division à l'armée de la Loire. En décembre, quand le général Martin des Pallières eut envoyé sa démission aux sieurs Gambetta et Freycinet, avec une lettre peu flatteuse pour ces deux tendres de guerre, Martineau lui succéda dans le commandement du 15e corps, alors en voie de réorganisation à Bourges. Il eut la douleur de conduire ses malheureux soldats au fameux désastre de l'armée de l'Est, si bien combiné par M. de Bismarck et les deux plénipotentiaires du grand Trochu, MM. Jules Favre et de Valdan.

Le général Princeteau.

Né en 1807.

Envoyé en mission auprès du gouvernement égyptien, il a laissé les meilleurs souvenirs dans la colonie et la population d'Alexandrie. On y prononce toujours avec respect le nom de l'honorable Princeteau qui, tout en créant de grands et beaux établissements d'artillerie, a su rester tellement étranger aux tripotages si fréquents dans les Etats musulmans qu'on l'a cité comme un homme d'une probité tout exceptionnelle.

Le général Lallemand.

Sorti de Saint-Cyr en 1839, il allait en Afrique, au commencement de 1842, comme lieutenant d'état-major, et y restait sans désemparer jusqu'en 1854. A cette date, le général Bosquet emmène le commandant Lallemand en Crimée; l'année suivante, il est nommé lieutenant colonel et passe au grand état-major général où, avec sa patience angélique, il passe plusieurs mois au métier infernal de chef du bureau des situations.

En dernier lieu, chargé des débarquements de troupes, il quitte le dernier le plateau de Chersonèse. Placé alors à Perpignan, il se déplaît en France et rentre en Algérie en qualité de commandant du cercle de Tizi-Ouzou. Devenu colonel et général de brigade, il commande successivement à Aumale et à Orléansville.

En 1870, il est appelé au commandement supérieur des forces de terre et de mer, lutte à la fois entre les Arabes, les colons et le beau Crémieux, réprime l'insurrection, reprend la Kabylie et rentre en France en août 1871.

Le général Guiod.

Soixante-huit ans, petit, obèse, avec de gros yeux bleus pétillants d'esprit; très spirituel, instruit, et cependant ami des *statu quo*, comme il convient à tout membre du comité de l'artillerie.

Le général Tripier.

Le général est né en 1804, ce qui ne l'a pas empêché de reprendre du service en 1870, quoiqu'il eût cependant largement payé sa dette à son pays en Afrique et en Crimée où il a dirigé les attaques de gauche contre les bastions du Mât, Central et de la Quarantaine.

Sa réputation de crânerie était bien établie; néanmoins, pendant le long siége de Paris, officiers et soldats considéraient avec émotion leur vieux général, âgé de soixante-six ans, sortir par un froid de dix degrés, vêtu d'une simple tunique pincée à la taille, le képi sur l'oreille, les lunettes sur le nez, se rendre tranquillement aux tranchées les plus avancées pour activer le travail, encourager ses troupiers, sans s'inquiéter des balles prussiennes qui se bornèrent à trouer sa tunique.

Le général Ressayre

Né le 30 mars 1807, va terminer sa brillante carrière d'officier de cavalerie par une fastidieuse corvée, celle de troisième juge suppléant dans un procès interminable.

Le général Pourcet.

Agé d'environ cinquante-huit ans, petite taille, tournure mince, distinguée, aristocratique, cheveux blancs, traits fins, manières froidement comme il faut, tel est le général appelé à porter la parole contre le maréchal Bazaine. Nous le jugerons à l'œuvre, qui sera longue et laborieuse, l'expérience nous ayant prouvé qu'il ne fallait jamais se hâter d'exprimer une opinion sur un général appelé à commander en chef ou à parler en public.

Le général de Susleau de Malroy.

Soixante ans, d'une taille au-dessous de la moyenne, jadis blond, maigre, chétif, l'air distingué, la figure fine et dénuée de bienveillance, tel est le portrait du beau-frère du regretté ministre des affaires étrangères, M. Thouvenel. Sorti de Saint-Cyr, il a été nommé lieutenant d'état-major, puis capitaine, colonel, général. A eu maille à partir avec le *Gaulois* pendant le siége, à la suite de la bataille de Champigny. Le général Trochu crut devoir prendre sa défense dans l'*Officiel* pour faire cesser certains bruits répandus par quelques-uns de ses collègues, au sujet d'une scène assez vive que lui aurait faite le général Ducrot.

Un héros inconnu.

J'ai eu la bonne fortune de causer hier assez longuement, après l'appel nominal des témoins, avec M. Emile Marc, ancien soldat au 7e régiment de cuirassiers.

De la conversation de ce jeune homme, dont le patriotisme ardent lui a fait faire des prodiges d'héroïsme, je ne veux vous dire que le côté intime, absolument personnel.

Je laisse à mon collaborateur, plus spécialement chargé de vous rendre compte des audiences du 1er conseil de guerre, le soin de vous entretenir du côté politique de la mission dont s'est volontairement chargé le jeune héros qui, au prix des plus grands efforts, est parvenu à sortir de Metz et faire parvenir à destination les dépêches que M. le maréchal Bazaine lui avait confiées.

Dès que M. le commandant en chef de l'armée de Metz lui eut remis les dépêches qu'il adressait à MM. les commandants de place de Montmédy et de Verdun, Emile Marc prit congé de M. le maréchal Bazaine, qui lui souhaita "bon voyage et bonne chance", et après avoir bu un verre de cognac que l'aide de camp de service lui offrit gracieusement, il revint sous la tente qu'il occupait avec plusieurs de ses camarades.

Là, il ôta sa botte, dont il fit sauter le talon à l'aide de son sabre.

Quand le talon fut détaché, il découpa de son mieux les différents morceaux de cuir qu'ils composaient, plaça au milieu de ces derniers, les différentes dépêches qu'il s'était chargé de porter à destination, puis, il fit recoudre, par un cordonnier du régiment, le talon à sa botte.

Ces préparatifs terminés, il partit.

Il fallait vraiment un courage héroïque pour accomplir cette mission.

La nuit de ce jour—il ne se rappelle plus exactement la date, m'a-t-il dit—il franchit les avant-postes français.

Né dans le pays, il en connaissait jusqu'aux plus petits chemins de traverse.

Il partit donc, l'œil au guet, le képi au vent, et la main appuyée sur la crosse d'un splendide revolver dont on lui avait fait présent, et qu'il avait dissimulé autant que faire était possible, dans la large ceinture de laine rouge qui lui ceignait les reins.

Au petit jour, il arrivait à Corny.

Comme bien vous pensez, son premier soin, en arrivant, fut d'aller demander l'hospitalité au maire de ce village, qui, malgré l'avant-poste prussien qui occupait le rez-de-chaussée de sa maison, lui fit un bienveillant et patriotique accueil, et cacha sa présence aux ennemis.

Bien lesté, Emile Marc se remit en route à la tombée de la nuit.

Quelques heures après, il arrivait à Ars. En approchant de ce village, dont les Prussiens étaient les maîtres absolus et qu'ils rançonnaient comme eux seuls savent le faire, c'est-à-dire jusqu'à extinction de vivres et d'argent,—*surtout* d'argent,—Emile Marc, qui côtoyait rapidement, mais, néanmoins, avec précaution, le bois touffu qui précède Ars, aperçut comme une masse informe qui s'agitait à quelques mètres devant lui....

Se jeter dans les bois, prêter une oreille attentive en retenant son souffle, fut, pour lui, l'affaire de moins de temps qu'il ne m'en faut pour l'écrire.

Après une minute ou deux d'hésitation, il recommanda son âme à Dieu, puis, le revolver au poing, il rampa jusqu'à l'endroit où il apercevait un certain remuement.

Le bruit d'une branche qu'il cassa fit cesser le bruit sourd, confus et singulier....

—Qui est là? demanda une voix à l'accent français de laquelle le messager ne se trompa pas.

—France! répondit-il en s'avançant toujours dans la même position.

—6e dragons! reprit la voix inconnue.

—7e cuirassiers! continua le porteur de dépêches.

—Henri Pierre!

—Emile Marc!

—Avance!

—Avance le premier!

Henri Pierre, qui était accroupi, se mit sur son séant, et:

—Viens, frère! dit-il à son compatriote.

Emile Marc se leva et prit la main que lui tendait son compatriote, qui, désormais, devenait son ami.

En me racontant cet incident, Emile Marc frissonnait encore involontairement.—Le souvenir de cette rencontre survivra à tous ses autres souvenirs.

Quand ils eurent échangé, à voix basse, les motifs qui leur faisaient traverser les lignes prussiennes,—tous deux étaient courriers du maréchal Bazaine,—ils convinrent, à moins d'incidents sérieux, de voyager de compagnie.

—Avant de partir, fit Emile Marc, pourquoi te remuais-tu tant?....

—J'étais pris dans un piége à loup! répondit son camarade.... Je m'en suis tiré heureusement, en laissant quelques lambeaux de ma chair.... Bah! la France vaut bien davantage encore, n'est-ce pas?

D'Ars à Varnéville, bien que la distance soit très grande, aucun incident digne d'être remarqué ne leur survint.

Ah! j'allais oublier que depuis leur départ du bois d'Ars, ils ne se nourrissaient que de *lisettes*....

Savez-vous ce que c'est, une *lisette*? C'est une sorte de betterave qui pousse sur la lisière des forêts, et que l'on donne à manger aux bêtes....

Et dire que pendant que, sans tapage aucun, sans fanfare bruyante, sans cris, sans démonstrations, ils faisaient leur devoir au prix des plus grandes privations, les *entrevoleurs*, tranquillement assis devant des tables abondamment servies, mangeaient avec leur appétit féroce habituel d'excellents beefsteaks et dégustaient des vins supérieurs, en parlant de l'*incapacité* et de la *trahison* des généraux français.

A Varnéville, Emile Marc et Henri Pierre furent faits prisonniers par les Prussiens.

—Et nos dépêches? m'écriai-je simultanément, lorsqu'ils eurent été incarcérés dans la prison de la gendarmerie du village.

—Je m'étonnai s'il le fait, mais je les ai rapportées à destination! me dit Emile Marc après quelques minutes de réflexion.

Quelques heures après, malgré la rigoureuse surveillance des Prussiens, l'un et l'autre s'étaient évadés.

Ils se réfugièrent chez le curé du village, qui les garda trois ou quatre jours, le temps absolument nécessaire pour qu'ils se remissent de leurs fatigues et de leurs privations.

Quand ils se furent bien reposés, le digne prêtre leur donna des vêtements civils, garda chez lui leurs uniformes par simple mesure de prudence, et, après avoir rempli leurs besaces de provisions diverses, il les fit sortir du village par un chemin détourné—non, toutefois, sans leur avoir donné sa bénédiction....

A quelques lieues de ce village, ils se trouvèrent en face de la Moselle, sur laquelle un pont de bateaux avait été construit par les Français, mais qui, à ce moment-là, servait aux Prussiens.

Il était huit heures du matin....

Que faire?

Attendre la nuit était le parti le plus sage.

Aussi fût-ce à ce parti qu'ils s'arrêtèrent.

Ils s'assirent dans un fourré et attendirent, dans le silence le plus complet, que la nuit fut venue.

Vers neuf heures et demie du soir, ils quittèrent leur cachette naturelle, et, confiants dans leur étoile, sortirent du bois.

Ils n'avaient pas fait dix pas qu'ils aperçurent, non loin d'eux, le paratonnerre d'un casque prussien.

Ils s'arrêtèrent.

—Va voir l'endroit juste où il est, dit Henri Pierre à son ami.

Emile Marc se dirigea vers le pont de bateaux où il lui semblait qu'était la sentinelle ennemie.

Il ne s'était pas trompé.... L'épais soldat se tenait à l'entrée du pont, le fusil sur l'épaule, et le regard tourné vers la rive opposée de la Moselle.

Une idée traversa alors le cerveau de Marc.

Il retourna précipitamment vers son camarade.

—Viens, et du jarret! lui dit-il simplement.

Quelques instants après, ils atteignaient, en rampant toujours, l'extrême lisière du bois.

A ce moment, fatigué sans doute de contempler continuellement le même pont de bateaux, la sentinelle prussienne se mit à faire la promenade réglementaire.

C'était ce que désirait Marc, qui, au moment où le factionnaire tournait les talons pour recommencer le chemin qu'il venait de faire, lui sauta à la gorge d'un bond, enroula ses mains nerveuses autour de son cou pour l'étrangler, et, n'y pouvant parvenir, le jeta à l'eau avec l'aide de son camarade.

L'eau n'avait pas bouillonné que Marc et son ami avaient traversé la Moselle sur un pont improvisé et étaient déjà loin!...

L'un et l'autre arrivèrent enfin au but de leur voyage: Montmédy et Verdun.

Ils remirent les dépêches dont ils étaient porteurs, reçurent les compliments des commandants de place, et furent incorporés dans les régiments en garnison dans ces deux places.

Vous n'allez certainement pas croire ce que je vais vous dire en terminant:—Ni Emile Marc ni Henri Pierre n'ont reçu la plus légère récompense!.... On leur a bien fait des promesses; mais il y a si longtemps!.... si longtemps!.... que ceux qui les leur ont faites ne s'en souviennent peut-être plus....

Monsieur le ministre de la guerre, la poitrine de ces deux braves enfants de la Lorraine attendent une médaille.

Compagnie d'Assurance

TEUTONIA,

DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.

Actif $928,454 61

A. EIMER BADER, Président,
CH. ENGSTFELD, Vice Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Henry Abraham, N. A. Baumgarden, Ch. Engstfeld, H. R. Gogreve, Sigmund Stolz, Louis Lenhard, C. H. Miller, Frank Roder, W. B. Schmidt, Isaac Scherck, J. M. Schwartz, X. Weissenbach, A. Eimer Bader, E. F. Del Bondio, M. Frank, Hy. Haller, J. H. Keller, Theo. Lilienthal, F. Rickert, Louis Schneider, B. Saiz, Louis Schwartz, J. B. Wiltermann, J. Keiffer.

LOUISIANA EQUITABLE.

LIFE INSURANCE COMPANY,

Au Coin des rues Carondelet et Gravier,

Nouvelle-Orléans.

SAM'L MANNING TODD, Président.
W. B. SCHMIDT, Vice-Président.
WM. HENDERSON, Secrétaire.
WM. C. ROBINS, Directeur des Agences.
TURIAF DUPRE, Agent général.

DIRECTEURS:

John I. Adams, E. J. Hart, David Wallace, George A. Fosdick, Edward Bigney, John Henderson, Charles Cavaroc, A. Thompson, Sam'l M. Todd, E. S. Briggs, B. B. Walshe, James I. Day, W. B. Schmidt, Alexander Marks, E. A. Tyler, J. B. Camors, Jos. Ellison, E. H. Fairchild, Jos. W. Stone, S. Cambon, C. E. Girardey, Wm. Henderson, Wm. P. Harper, Wm. Creevy.

Sun Mutual Insurance Company

61 CAMP STREET.

Capital payé $500,000
Actif à sa valeur au comptant ... 659,000

Dividendes sur Actions, DIX POUR CENT.
Dividendes sur les primes participantes de l'année 1872, payés comptant, TRENTE POUR CENT.

Cette "ancienne" et bonne compagnie émet des polices sur les RISQUES D'INCENDIE, MER et de RIVIERES aux taux les plus bas. Elle règle promptement toutes les pertes aux conditions les plus favorables.

DIRECTEURS:

John G. Gaines, E. J. Hart, Henry Renshaw, Hugh Wilson, B. Biscoe, I. N. Marks, Charles Macready, W. K. Seymour, Richard Flower, J. Weis, B. W. Taylor, J. C. Morris, G. M. Bayly, James Byrnes, J. L. Harris, Lionel C. Levy, W. B. Schmidt, L. Aleno, E. B. Wheelock, L. H. Joseph, R. T. Torian, Scott McGhee, George Jonas, Isaac L. Haas.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

PRIX DE VIENNE

LA MACHINE A COUDRE, A NAVETTE —DE— WILSON, A REMPORTÉ LA GRANDE MEDAILLE ET LA MEDAILLE D'HONNEUR POUR LA Meilleure Machine à Coudre

LES MACHINES A COUDRE LES MIEUX FAITES.

La Maison a obtenu en outre trois MEDAILLES CO-OPERATIVES POUR

Le meilleur jeu de harnais,
La meilleure selle,
La meilleure botte,
Le meilleur soulier,
Et le meilleur échantillon de couture de drap.

Aucune autre machine à coudre n'a reçu de prix pour sa valeur intrinsèque—ce que nous pouvons établir par des preuves qui se trouvent à nos bureaux. Les rapports qui disent le contraire sont faux.

Les machines se vendent payables tous les mois et à des conditions avantageuses.

SALLE DE VENTE: Au No. 180 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

A vendre, également, à Galveston, Texas, et à Memphis, Tenn.

SPECTACLES, &c.

Académie de Musique.

DIMANCHE, 26 OCTOBRE 1873.

Dernière représentation à la Nlle-Orléans —De— UNCLE TOM'S CABIN.

Académie de Musique, BIDWELL.

Pour une courte saison, commençant Lundi 27 octobre 1873.

GRAND CONCERT.

—Qui sera donné par—

MADAME MELVILLE MERCIER-BIER, avec le concours de Mlle A. Mercier, soprano; M. A. Bertha, baryton; M. Joubert, violoniste; M. d'Aquin, flûtiste,

DANS LA SALLE GRUNEWALD,

Le Mardi, 4 Novembre prochain, à 8 heures du soir.

Le piano sera tenu par M. Cartier.

On peut se procurer des billets, à l'avance, dans les principaux magasins de musique.

L'Union Française.

Bureaux, rue St. Louis No. 2, Nouvelle-Orléans.

Les demandes pour TRAVAILLEURS, OUVRIERS et EMPLOYES, sont reçues tous les jours, de 8 heures A. M. à 4 heures P. M.

Bureau Consolidé des Terres des Etats-Unis,

20 août 1873.

AVIS.—A ceux que cela peut concerner: Attendu que l'Etat de la Louisiane, en vertu de la loi du 2 mars 1849, réclame les terres ci-après décrites; ...

HARRY LOTT, Préposé à l'Enregistrement.
JULIAN NEVILLE, Receveur.

ATTENTION!

Grand Déballage!

G. MONIE, No. 54 rue Royale, ...

GROS ET DETAIL.

COLD CREAM

RACINE CALIFORNIENNE.

HALL'S VEGETABLE SICILIAN HAIR

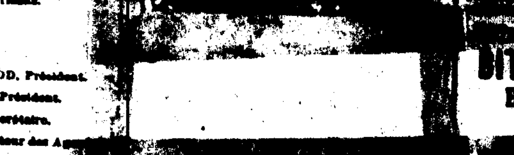

POUR LES CHEVEUX.

Chaque année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. ... Elle épaissit la chevelure; ... En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM POUR LES FAVORIS.

Notre rénovateur exigeant trop de temps et trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris, nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co., NASHUA, N. H.

Sources, Bains, Hôtels, Restaurants.

RÉOUVERTURE DU RESTAURANT ST-LOUIS, Actuellement Restaurant DENÉCHAUD, 77 ...... RUE ST-LOUIS, ... 77, Entre les rues Bourbon et Royale.

E. F. DENÉCHAUD, Propriétaire.

L'Ancien Méridien,

Restaurant Cosmopolitain, 13 et 15 ...... RUE ROYALE ...... 13 et 15

A LA SPÉCIALITÉ DE DEUIL

21 .... RUE BOURBON ....

A. LABEY & VIPLE.

SPORTSMEN'S DEPOT

F. CHARLEVILLE, ARMURIER,

55 ...... Rue St-Charles 55

NOUVELLE-ORLEANS.

F. CHARLEVILLE.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,

8 SOUTH WILLIAM ST., New York.

16 & 18 ST. LOUIS ST. New Orleans.

WASHBURN & DRY,

IMPORTATION DIRECTE DE

VINS ET LIQUEURS.

WASHBURN & DRY.
60 RUE ST-LOUIS, en face de l'Hôtel St-Louis.

Vins, Liqueurs, Provisions, &c.

QUEYROUZE & BOIS,

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

CAZAUX & VERGNOLE

En Vins, Cognacs et Cordiaux,

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE

(approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE, (AGENT.)

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

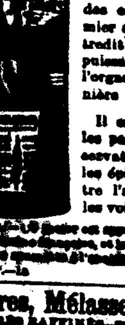

Sucres, Mélasses et Sirops.

BRANCH, CROOKES & Co.,

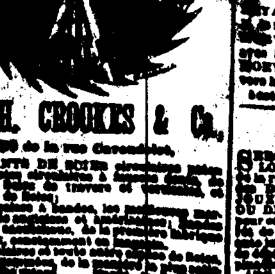

DIVERS.

LE SAPOLIO

LE SAPOLIO

LE SAPOLIO

LE SAPOLIO

LE SAPOLIO

LE SAPOLIO

LE SAPOLIO

LE SAPOLIO

LE SAPOLIO

LE SAPOLIO

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

Ne manquez pas d'en faire l'essai.

ENOCH MORGAN'S SONS, 20 PARK PLACE, N. Y.

Pesez vos cannes, votre sucre, &c.

Cinquante mille piastres

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR

POUR CAUSE DE DÉPART. Chandeliers, Vitrines, Coffre-forts, etc.

PAR D. E. MORPHY.

Vente à crédit.

INSTITUTIONS.

JEFFERSON ACADEMY,

42 ...... RUE BOURBON 42

G. J. LORD.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES

Louisiana State University, A BATON-ROUGE, LOUISIANE. ORGANISATION MILITAIRE.

DENTISTES.

Avis de Dentiste.

Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE.

J. A. CASADAVANT, D. D. S., CHIRURGIEN-DENTISTE,

66 - - Rue Bienville - - 66

Révolution! Révolution!

LES DENTS!

Guérison du Rhumatisme.

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.

No 182 Rue du Canal,

BOOK STEAM RICE MILL.

MOULIN A RIZ, A VAPEUR,

ALLEN BROS., Propriétaires.

PIERRE DUFORT, ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES,

JULIUS LOEFFLER,

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & Co.

Marchandises sèches, Lingerie et Casimirs.

PAR JOSEPH ROSENTHAL.

PAR S. GUINAULT.

VACHERIE.

APPAREIL PERFECTIONNÉ

GAZ BARBARIN,

CONFISERIE ADOLPHE LEMANNE,

Aux Planteurs Sucriers!!!

BISULFITE DE CHAUX DE BONNABEL.

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE

COLLINS & BAQUIE,

JOS. BRANDNER.

MARCHAND-TAILLEUR,

TH. FROIS & CO.

Crescent City Vinegar Manufactory.

VINAIGRE FRANÇAIS CESSAT.
VINAIGRE CATAWBA,
VINAIGRE IMITATION FRANÇAISE,
VINAIGRE ORDINAIRE.

34 ...... Rue Bienville 34

ENTRE CHARTRES ET VIEILLE-LEVÉE.

LOTERIE

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE

SUR LE

Plan de combinaisons.

TIRAGE TOUS LES JOURS.

PRIX DU BILLET:

$1 SEULEMENT

Partie de Billet en Proportion.

Plan de police:

Tirage tous les jours.

F. BOUMARD,

167 ...... Rue du Canal 167

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir un manufacture de CORSETS, de MALAKOFFS et de TOURNURES ...

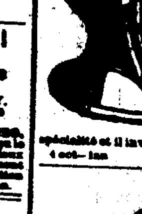

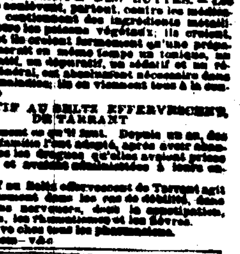

LA PLUS GRANDE DES LUTTES.

L'APÉRITIF AU SELTZ EFFERVESCENT DE TARRANT

Cigares, Tabacs.

Cigares de la Havane et du Pays,

ED. L. ZELL,

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,

CAFÉ DE LA ROTONDE

DE

L'HOTEL ST-LOUIS,